



Faculté
de médecine



ECOLE D'ORTHOPHONIE
4, rue Kirschleger
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 68 85 35 03
Fax : 03 68 85 35 18
Site internet : www-ulpmed.u-strasbg.fr

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE **Concours pour l'année universitaire 2012/2013**

I - GENERALITES

L'orthophoniste consulte en cabinet libéral ou en institution et pratique, sur prescription médicale, des examens et actes thérapeutiques. Son rôle consiste à traiter tous les troubles du langage écrit ou oral de la parole et de la voix.

L'arrêté du 16 mai 1986 fixe la réglementation de ce certificat de capacité. La formation (d'une durée de trois ans plus une année pour la préparation du mémoire final) comprend des enseignements théoriques et des enseignements dirigés (au minimum 1579 h pour les deux formes d'enseignement) et des stages obligatoires (au minimum 1200 h). Les enseignements sont organisés sous forme de modules. Au cours de la dernière année d'études, les candidats présentent un mémoire (au plus tard avant la fin de l'année universitaire suivante).

L'Ecole de Strasbourg est habilitée par le ministère pour le recrutement de **35 élèves en 2011**. Le nombre définitif sera fixé ultérieurement, pour toute la France, par arrêté interministériel pour la rentrée 2012/2013.
Ce recrutement sera assuré par un examen classant comprenant des épreuves écrites et orales.

II - L'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

1) Conditions d'inscription :

Elles sont précisées à l'article 1 des modalités ci-jointes.

2) Les inscriptions

Les dossiers d'inscription aux épreuves de sélection doivent nous parvenir avant le :

Mercredi 7 mars 2012, à 18h
(cachet de la poste faisant foi).

Ces inscriptions peuvent être effectuées :

- ✚ soit par correspondance, auprès de :
l'Ecole d'Orthophonie - Faculté de Médecine - 4 , rue Kirschleger - 67 085 STRASBOURG Cedex,
- ✚ soit en passant par le site internet de la faculté : <http://www-ulpmed.u-strasbg.fr>

3) Constitution du dossier d'inscription à l'examen classant

Le dossier que vous nous retournerez devra **impérativement** comporter les documents suivants **rangés sous pochette plastique** :

- le formulaire **Demande d'Inscription** de couleur blanche dûment remplie, datée et signée par le candidat,
- une photocopie du **baccalauréat** (ou du relevé des notes) ou du **certificat de scolarité** pour les lycéens inscrits en terminale au moment de l'inscription,
- un **chèque de 80 euros** payable à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'UDS – Strasbourg (cf. Art. 5b des modalités ci-jointes)
- **1 enveloppe** (format 16 x 23 cm) affranchie au tarif en vigueur (pour un envoi de 50g), libellée à votre adresse + **3 enveloppes** autocollantes (format 11,5 x 16,5 cm), affranchies au tarif en vigueur (pour un envoi de 20g) et libellées à votre adresse,
- **une étiquette autocollante** libellée à votre adresse et un **timbre autocollant**, le tout pour l'envoi de votre convocation.
- la **Fiche Navette** (imprimée sur papier rose), complétée des informations demandées.

III – LES EPREUVES DE SELECTION

1) Epreuves écrites

Les **épreuves écrites** de sélection à l'entrée à l'école d'orthophonie auront lieu le :

LUNDI 23 AVRIL 2012 de 8h30 à 17h30
à la Faculté de Médecine (4, rue Kirschleger).




selon la grille horaire figurant dans le tableau des modalités ci-joint.

Les modalités sont précisées à l'article 3 du document ci-annexé.

La **répartition des étudiants** dans les amphithéâtres **est à consulter** sur les **portes vitrées** de la Faculté et sur le **serveur Internet** de la Faculté (code : www-ulpmed.u-strasbg.fr) le mercredi 18 avril 2012 à 16h.

Aucune information sur cette répartition ne pourra être donnée par téléphone pour éviter toute erreur et contestations.

Il est vivement **recommandé** aux candidats(es) de :

-  **consulter les plans** de localisation des salles d'examen sur le site web de la Faculté ;
-  **venir repérer** leur salle d'examen **avant le jour** des épreuves ;
-  prendre toutes leurs précautions et dispositions pour ne pas arriver en retard.

2) Epreuves orales

Des **épreuves orales** seront organisées le **LUNDI 14 MAI 2012** pour les **seuls 80 premiers candidats** - après départage des candidats ex æquo - selon une **répartition** qui sera précisée ultérieurement aux étudiants concernés ainsi que sur le **serveur internet** : www-ulpmed.u-strasbg.fr.

Les modalités sont précisées à l'article 4 du document ci-annexé.

Les épreuves orales se dérouleront au FORUM de la Faculté (sur le parking intérieur)

3) Résultats d'examen

Les résultats successifs vous seront communiqués par voie d'affichage sur les portes vitrées du Hall d'entrée de la Faculté de Médecine et sur le site internet de la Faculté selon le calendrier ci-dessous. En conséquence,

aucun résultat ne sera donné par téléphone

Le **calendrier de publication** des résultats est fixé comme suit en application de l'article 7 des modalités ci-jointes

- 1er classement (noté sur 40)
(admissibilité des 450 premiers) : **le mercredi 25 avril 2012 à 18h00** (sur les portes vitrées de la Faculté et sur le site internet www-ulpmed.u-strasbg.fr)
- 2ème classement (noté sur 100)
(admissibilité des 80 premiers) : **le jeudi 10 mai 2012 à 15h00** (sur les portes vitrées et sur le web)
- 3ème classement (noté sur 200)
(admission des 35 premiers) : **le mardi 15 mai 2012 à 18h00** (sur les portes vitrées et sur le web)

4) Annales

Les annales des concours précédents pourront vous être adressées par voie postale dans les conditions suivantes :

- envoyer une demande à l'Association des étudiants :

METAFOR - Annales du concours

Faculté de Médecine - 4, rue Kirschleger - 67085 STRASBOURG Cedex

- joindre à votre demande une enveloppe format 23 x 32 cm **libellée à votre adresse**
- l'affranchir au tarif en vigueur pour un envoi de 250 g.
- joindre un chèque de 5 € libellé à l'ordre de METAFOR, pour le paiement des copies.

IV - DISPENSES DES ETUDES

Les modalités de dispenses éventuelles des études figurent à l'article 8 des modalités ci-jointes.

V - DOSSIER SOCIAL (bourse et logement en cité universitaire)

La demande de dossier social doit être faite auprès de la Direction du Lycée ou de l'Etablissement où le candidat est inscrit pour l'année 2011 - 2012 avant la date limite fixée par le Rectorat.

VI - INSCRIPTION DEFINITIVE POUR 2012/2013

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des épreuves du concours devront prendre leur inscription définitive pour la rentrée 2012-2013, par correspondance, durant le mois de septembre 2012. Les droits s'élevaient pour la rentrée 2011-2012 à 529,57 € auxquels s'ajoutent, le cas échéant, l'affiliation au régime étudiant de la sécurité sociale (203 €).